

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL  
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
10, Rue de Bel-Air — NANTES

## Zirnheld orateur

Nous disions dans notre numéro de septembre que nous reviendrions sur le discours prononcé par notre cher Président Zirnheld à l'inauguration de la Centrale Sociale chrétienne de Lille.

Nous sommes donc heureux de pouvoir publier aujourd'hui le très bel article paru sous ce titre dans le « Nord Social » du 25 septembre.

Qui n'a pas admiré ZIRNHELD parlant devant la foule ? C'est un tribun dont le ton respire la force et la santé ; on s'étonnerait tantôt de l'approchant de voir ce visage qu'on devinait puissant, émacié et comme ciselé par les soucis et le surmenage du dévouement.

L'éloquence de ZIRNHELD démarre lentement. Elle s'attarde quelque peu en avant-propos familiers, puis, par la voie de comparaisons pittoresques ou de récits humoristiques, s'élève d'un vol assuré aux idées générales et aux consignes impératives, pour s'achever sur un des thèmes inspirés qui exaltent en l'âme humaine les sentiments les plus hauts. Les esprits les plus prévenus n'échappent pas à l'émotion. Quant aux travailleurs, ils témoignent leur enthousiasme en une ovation prolongée.

Et pourtant ZIRNHELD ne flatte jamais son auditoire. Quand il parle notamment devant des syndiqués chrétiens, c'est un chef qui dit le devoir avec une certaine austerité.

C'est aussi un cœur qui vibre. On le sentit en cette belle fête du 18 septembre, à Lille, où dominant la tristesse de deuils cruels, ZIRNHELD tint à associer la C. F. T. C. tout entière à la joie de l'Union Locale de Lille. Ne fêtait-il pas, lui-même, en ce jour, le 40<sup>e</sup> anniversaire de son adhésion au syndicalisme chrétien ? Quelle étape de plus lors et quels progrès !

Avoir un chez soi, ce rêve de tout père de famille, les travailleurs chrétiens du Nord pourront donc le vivre désormais. Et ZIRNHELD de leur rappeler avec bonne humeur que « charbonnier est maître chez soi », ce qui veut dire pour eux : Souci très ferme de leur indépendance, volonté de bien tenir la maison et de la peupler d'enfants toujours plus nombreux, occupation de se hausser par l'étude et l'effort moral à ce capital de science et de compétence qui fait prospérer la demeure et sauvegarder son patrimoine.

Puis l'orateur s'empare, pour en jouer avec art, d'un de ces vieux proverbes en qui s'exprime la sagesse du génie latin : « Cordonnier, pas plus haut que la chaussure ». Leçon de modestie, leçon de discipline envers les chefs responsables qui faut savoir écouter comme envers la doctrine qui est le bien commun du mouvement et qu'il faut savoir puiser à ses sources.

Évoquant avec émotion, au soir d'une journée jubilaire, un long passé d'efforts et de luttas, le vétéran du syndicalisme dresse comme un bilan du mouvement ouvrier chrétien. Avec franchise mais sans amertume, il marque ce qu'il a été son épanouissement s'il avait trouvé toujours et partout la compréhension suffisante, s'il avait rencontré les concours nécessaires, si que l'effort de modernisation de l'industrie qui s'est fait depuis la guerre a abouti à donner des facilités beaucoup plus grandes de production, il semble que, dans beaucoup d'hypothèses, il devrait en résulter normalement aussi un abaissement de prix de revient.

Je crois qu'on devrait considérer comme antiscientifique qu'une application de méthodes plus modernes, qu'une introduction de perfectionnements du machinisme dans telle catégorie de production, se traduisent par une élévation du prix de revient.

Dans beaucoup de cas — et ceci a été une cause de l'accroissement du chômage — il y a diminution d'emploi de la main-d'œuvre.

Il semble donc qu'on devrait arriver à produire à meilleur compte.

Est-ce que, dans l'hypothèse d'une réduction de la durée légale du travail, étant donné par ailleurs que l'incorporation de la main-d'œuvre dans le prix de revient ne représente qu'une fraction, très inégale suivant les natures d'industrie, de ce prix de revient, le raccourcissement de la durée du travail augmenterait considérablement ce prix ?

Je répète, d'ailleurs, que le mouvement qui tend à une réduction de la durée légale du travail est commandé avant tout par les considérations d'ordre social, sentimental si l'on veut, que je marquis au début ; ces considérations ont de l'importance, car la production doit être agencée, assouplie pour

## Crise économique et durée du travail

De notre point de vue de salariés, il nous paraît que cet immense effort de rationalisation, de réorganisation des entreprises et même des économies nationales, qui a été fait sous le coup des nécessités de la guerre, puis de la reconstruction, a abouti à une surproduction incontestable. Je puis indiquer modestement que, dans certains milieux de syndicalistes, on s'était demandé si la méthode qui consistait à produire intensément, à développer l'outilage sans se préoccuper de la recherche de la prospérité de marchés nouveaux, était bien raisonnable.

Mais prenons la situation telle qu'elle est ; il y a surproduction pour de multiples causes.

Nous nous demandons si ce nouvel état de fait ne devrait pas normalement se traduire, pour les salariés, par une réduction de la durée du travail. Cela nous paraît dans le sens de l'évolution qui s'est faite depuis la naissance de la grande industrie. Comme raison précise, il y a d'abord la mécanisation accentuée des opérations industrielles et commerciales qui entraîne incontestablement un surmenage auquel, dans l'intérêt même du rendement, nous estimons qu'il convient de mettre un frein. Plus le travail est intense et rapide, plus il faut tendre, dans l'intérêt même de l'entreprise, à en diminuer la durée. Cette première considération est d'ordre physiologique, et je n'insiste pas. Je crois qu'elle est exacte, que, notamment, certaines formes de travail à la chaîne ne pourraient être impunément prolongées pendant des journées trop longues ou même sur des périodes ininterrompues.

Sur un plan plus spécifiquement social, nous pensons que, puisqu'il y a un moyen de produire davantage et plus rapidement, il est assez logique que l'ouvrier qui peut arriver à produire une quantité donnée de matières ou d'objets fabriqués dans un moindre temps bénéficie de cette situation nouvelle par une liberté plus grande. Nous ne sommes pas des contempteurs systématiques du régime du salariat, mais nous croyons qu'il est important de faire en sorte que les droits de l'esprit, de l'individu et de la famille, y obtiennent une place de plus en plus large. Il doit y avoir un synchronisme entre l'accroissement de la productivité industrielle et le raccourcissement de la durée du travail, qui permettrait à la famille ouvrière de bénéficier de loisirs plus étendus.

Les considérations qui précèdent sont d'ordre social. Pour ce qui touche à l'économique, nous ne nous disimulons pas qu'il y a une question qui est à la base de toute entreprise industrielle : à savoir le prix de revient.

Cette préoccupation du prix de revient, si on l'applique à ce qui nous paraît d'un intérêt capital, c'est-à-dire la recherche de nouveaux consommateurs, devrait entraîner des enquêtes extrêmement précises. Et quant aux répercussions d'un nouvel aménagement du travail, celles-ci doivent être tout à fait inégales suivant les natures de production et d'activité économique.

En tout cas, s'il est établi, — et cela paraît hors de discussion, — que l'effort de modernisation de l'industrie qui s'est fait depuis la guerre a abouti à donner des facilités beaucoup plus grandes de production, il semble que, dans beaucoup d'hypothèses, il devrait en résulter normalement aussi un abaissement de prix de revient.

Je crois qu'on devrait considérer comme antiscientifique qu'une application de méthodes plus modernes, qu'une introduction de perfectionnements du machinisme dans telle catégorie de production, se traduisent par une élévation du prix de revient.

Dans beaucoup de cas — et ceci a été une cause de l'accroissement du chômage — il y a diminution d'emploi de la main-d'œuvre.

Il semble donc qu'on devrait arriver à produire à meilleur compte.

Est-ce que, dans l'hypothèse d'une réduction de la durée légale du travail, étant donné par ailleurs que l'incorporation de la main-d'œuvre dans le prix de revient ne représente qu'une fraction, très inégale suivant les natures d'industrie, de ce prix de revient, le raccourcissement de la durée du travail augmenterait considérablement ce prix ?

Je répète, d'ailleurs, que le mouvement qui tend à une réduction de la durée légale du travail est commandé avant tout par les considérations d'ordre social, sentimental si l'on veut, que je marquis au début ; ces considérations ont de l'importance, car la production doit être agencée, assouplie pour

## Voici les Elections Prud'hommales

En avons-nous assez entendu parler, tous les six mois, au moment où nous avions la faculté de vérifier notre inscription sur les listes prud'hommales, et d'inciter nos camarades à en faire autant.

Nous en sommes-nous suffisamment préoccupés à ces moments-là ? Et pourtant quelle institution répond le mieux à notre doctrine et à nos méthodes de collaboration et d'entente que les Conseils de prud'hommes ? Quels meilleurs juges peut-on désirer, pour arbitrer les litiges qui naissent du travail, que des hommes pris dans la profession même, mi-partie du côté patronal, mi-partie du côté ouvrier ?

D'une façon générale, on se désintéresse trop de cette question. Nous, syndicalistes chrétiens, réagissons. Montrons que nous sommes fidèles à notre doctrine, qui est la doctrine sociale de l'Eglise catholique, si magistralement rappelée ces temps derniers par Pie XI dans sa *Quadragesimo Anno*. Ne laissons pas le soin d'appaiser les conflits, de pratiquer la conciliation, de rendre la justice, à quelques vagues représentants de ceux qui se réclament de la lutte de classes, de la violence, à moins que ce ne soit de rien du tout. Parfois peut-être, chez eux, l'homme réagit sur la doctrine, et arrive à prononcer des jugements impartiaux. Tout de même, quel risque pour celui qui se présente devant eux !

Certaines de nos organisations envisagent la semaine de cinq jours. En tout cas la formule de la semaine de quarante heures pourrait incontestablement servir d'enseignement à un mouvement de revendication et de progrès. Mais je crois qu'il n'est dans la pensée de personne de dire que, d'une façon immédiate, définitive, ce sera automatiquement la semaine de quarante heures qui devra être appliquée dans toutes les corporations.

De même que la loi sur la journée de 8 heures a posé le principe, son application s'étant faite avec des tempéraments et des lenteurs parfois excessives, de même, je suis convaincu que la réalisation de la semaine de quarante heures devrait se faire progressivement, en tenant compte de la démarcation à établir entre la période de crise et une période d'activité revenue plus normale ; nous savons d'expérience que lorsqu'on a introduit, en France, la semaine de 48 heures, cela n'a sans doute pas permis une compensation complète de la diminution de la production, néanmoins, le rendement horaire, dans l'ensemble, est devenu nettement meilleur.

Pour clore ces remarques, je conclus qu'à mon avis, le raccourcissement de la durée légale du travail sera imposé par la situation économique, par l'état actuel de l'organisation industrielle et aussi par des considérations d'ordre social qui me font croire qu'il y a là une étape destinée à accomplir le régime du salariat.

G. TESSIER.

**L'ARGUS de la PRESSE « VOIT TOUT »**, fondé en 1879, DOYEN des Bureaux d'extraits de Presse, 37, rue Bergère, PARIS, lit et dépouille, par jour, plus de 20.000 Publications dans le Monde entier, dont il envoie les articles sur tous noms et questions qui lui sont indiqués.

**L'ARGUS** édite l'**ARGUS de l'OFFICIEL** qui peut donner toutes les votes des hommes politiques.

**L'ARGUS** peut procéder à toutes Recherches Rétrospectives.

**L'ARGUS** établit tous devis de publicité et se charge des insertions dans les journaux.

Le Syndicalisme chrétien a fait ses preuves sur le terrain prud'homme ; tous les ans le nombre de ses élus augmente, au détriment de celui des doctrinaires rouges, jaunes ou d'autres couleurs. Cette année encore, il nous faut faire quelques grands pas en avant. Et nous les ferons.

Mais pour cela, il faut que chacun et chacune d'entre nous fasse complètement son devoir, qui est de voter et de faire voter ses camarades pour le candidat C.F.T.C., et ceci non seulement au premier tour, mais encore et surtout au second.

Insister davantage, amis syndiqués serait vous faire injure. Tous et toutes, dans toutes les localités de notre Union Régionale, vous serez à la hauteur de votre tâche. Nous vous donnons donc rendez-vous, ainsi qu'à tous ceux et à toutes celles qui vous amèneront avec vous, pour les 6 et 13 novembre.

Et grâce à vous, la C.F.T.C. rayonnera un peu plus, et un peu plus de justice et de bonheur nous achèveront vers cette paix sociale à laquelle nous aspirons tous, et à laquelle nous croyons, nous, syndicalistes chrétiens.

A. BEILLEVAIRE.

## Les accidentés du travail et les Assurances Sociales

La loi du 30 avril 1930 sur les Assurances Sociales art. 5 § 2 stipule que, pour avoir droit au bénéfice des prestations en cas de maladie ou d'accident non professionnel, il faut avoir cotisé soixante jours pendant le trimestre civil précédant la maladie.

Les journées de maladie indemnisées sont décomptées comme journées de cotisation. En conséquence, les accidentés du travail qui ne sont pas indemnisés par la loi sur les Assurances Sociales pendant tout le temps de leur invalidité perdent tous leurs droits aux prestations pour eux, pour leur femme et leurs enfants, s'il survient une maladie dans le trimestre suivant.

Pour éviter une éventualité semblable et pour sauvegarder leurs droits aux prestations, ils peuvent effectuer, comme les autorise l'article 2 § 10 de ladite loi, des versements pour les journées de maladie non prestées par les Assurances Sociales, et pendant tout le temps pendant lequel ils sont indemnisés par l'assurance accident de travail.

Ces versements, faits au même titre que s'ils avaient continué à recevoir un salaire pour un travail effectué, sauvegardent tous leurs droits aux prestations pour eux, leur femme et leurs enfants.

Pour l'assurance vieillesse, leurs cotisations étant régulièrement versées, ils auront à la liquidation de leur pension les mêmes avantages que les autres assurés de la même catégorie ayant régulièrement cotisé pour la capitalisation.

## Charlemagne BROUTIN à Nantes et à St-Nazaire

Pour annoncer le passage de Charlemagne Broutin, leur Président fédéral, parmi eux, les métallos de St-Nazaire et de Nantes, aidés en cela par leurs camarades des autres syndicats locaux, n'avaient rien négligé. Propagande individuelle, presse locale, invitation particulière de belle dimension écartée dans le *Message*, tout avait été mis à contribution. Sans parler encore d'autres invitations personnelles.

Aussi notre ami fut-il accueilli par deux beaux auditoires, devant lesquels, avec un calme que nous, militants habitués à ses discussions parfois fortement animées à Paris, nous ne lui connaissions pas.

Le résumé de l'activité des groupements fut présenté par M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. Ce rapport a marqué le développement de l'organisation des groupements syndicaux. C'est ainsi que, notamment, l'Union régionale du Nord a inauguré une Bourse chrétienne du travail ; l'Union de Champagne a complètement transformé son siège social, en plusieurs centres ; le nombre des permanents s'est accru, et de nouveaux Syndicats ont été admis. Parmi d'autres réalisations, le rapport a souligné le développement des services coopératifs d'achats en commun, notamment à Troyes, et la création d'une nouvelle coopérative de production à Remes, consécutive à la grève de la chaussure de Fougères.

Dans le domaine de l'Action professionnelle, après avoir tiré des conclusions des conflits qui ont eu lieu depuis quelques mois à Fougères, à Saint-Claude et dans différents centres textiles de la région du Nord, le secrétaire général de la C. F. T. C. fit ressortir l'action engagée pour la lutte contre le chômage, et, en particulier le développement des caisses syndicales de chômage. Partout les organisations syndicales chrétiennes se sont élevées contre les baisses de salaires non justifiées par une diminution préalable du coût de la vie. Les syndicats d'employés ont déployé leur activité pour faire respecter le repos dominical.

La C. F. T. C. a participé aux Congrès internationaux des Syndicats chrétiens, aux Congrès nationaux des Conseils de prud'hommes et des Commissions départementales du travail, au Congrès international de l'enseignement technique.

En terminant son rapport, Gaston Tessier se livra à une analyse de la situation économique présente. Il montra, chiffres à l'appui, une certaine régression du chômage, une légère reprise économique qui se dessine par la hausse des matières premières et par une atténuation dans le déficit de la balance de notre commerce extérieur. Sans tirer de ces éléments un optimisme excessif, il est permis d'espérer qu'ils aideront à rétablir la confiance et, par là même, à dé-tendre la crise.

## Notre Tombola

Par suite de diverses circonstances, et notamment en raison des élections prud'hommales, nous avons été dans l'obligation, à notre très vif regret, de retarder de quelques semaines la date du tirage de notre grande loterie de bienfaisance.

Nous avons voulu compenser ce désagrément pour nos syndiqués et les personnes qui nous ont pris des billets, et nous avons fait l'acquisition, dans ce but, d'une chambre à coucher d'une valeur de 4.250 francs, au lieu de celle de 3.000 francs prévue pour le gros lot. Tout le monde nous saura gré de notre souci d'être agréables à tous ceux qui nous sont attachés.

Utilisons donc maintenant les quelques nouveaux moments qui nous sont accordés et pour placer de nouveaux billets (il en reste encore plusieurs milliers au siège de l'U.R.), et à récolter de nouveaux lots (il en manque encore plusieurs centaines).

A tous et à toutes, d'avance, merci.

Je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir laissé passer une occasion de VENIR EN AIDE A DE PLUS MALHEUREUX QUE MOI, en négligeant de placer le plus possible de billets de Tombola.

JE PRENDS LA RESOLUTION D'AMENER CE MOIS-CI UN NOUVEAU MEMBRE A MON SYNDICAT.



LA MAMAN. — Oh ! les jolies pantoufles ! Viens, je vais t'en acheter une paire.  
LA JEUNE FILLE. — Non, non, maman. Demain, si tu veux. Aujourd'hui, c'est dimanche. Nous devons respecter et faire respecter le repos dominical.

## Le Comité National de la C. F. T. C.

Le Comité national de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a tenu, à Paris, 5, rue Cadet, le 16 octobre, sa 48<sup>e</sup> session sous la présidence de Jules Zirnheld. Parmi les représentants des 23 Unions Régionales et de 12 Fédérations de métiers qui font partie de la C. F. T. C., on remarquait la présence de délégués de la Fédération Française des Syndicats professionnels de fonctionnaires, récemment constituée.

Le résumé de l'activité des groupements fut présenté par M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. Ce rapport a marqué le développement de l'organisation des groupements syndicaux. C'est ainsi que, notamment, l'Union régionale du Nord a inauguré une Bourse chrétienne du travail ; l'Union de Champagne a complètement transformé son siège social, en plusieurs centres ; le nombre des permanents s'est accru, et de nouveaux Syndicats ont été admis. Parmi d'autres réalisations, le rapport a souligné le développement des services coopératifs d'achats en commun, notamment à Troyes, et la création d'une nouvelle coopérative de production à Remes, consécutive à la grève de la chaussure de Fougères.

Dans le domaine de l'Action professionnelle, après avoir tiré des conclusions des conflits qui ont eu lieu depuis quelques mois à Fougères, à Saint-Claude et dans différents centres textiles de la région du Nord, le secrétaire général de la C. F. T. C. fit ressortir l'action engagée pour la lutte contre le chômage, et, en particulier le développement des caisses syndicales de chômage. Partout les organisations syndicales chrétiennes se sont élevées contre les baisses de salaires non justifiées par une diminution préalable du coût de la vie. Les syndicats d'employés ont déployé leur activité pour faire respecter le repos dominical.

La C. F. T. C. a participé aux Congrès internationaux des Syndicats chrétiens, aux Congrès nationaux des Conseils de prud'hommes et des Commissions départementales du travail, au Congrès international de l'enseignement technique.

En terminant son rapport, Gaston Tessier se livra à une analyse de la situation économique présente. Il montra, chiffres à l'appui, une certaine régression du chômage, une légère reprise économique qui se dessine par la hausse des matières premières et par une atténuation dans le déficit de la balance de notre commerce extérieur. Sans tirer de ces éléments un optimisme excessif, il est permis d'espérer qu'ils aideront à rétablir la confiance et, par là même, à dé-tendre la crise.

Au cours du très intéressant échange de vues qui suivit le rapport, la question du coût de la vie fut spécialement étudiée. Un vœu fut émis demandant l'application prochaine de la loi tendant à généraliser les allocations familiales.

Au cours de la séance de l'après-midi, le texte d'un questionnaire qui sera envoyé à toutes les organisations affiliées et qui concerne une révision des statuts de la C. F. T. C. fut mis au point.

Il décrit d'abord le martyrologe des travailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle, après la suppression brutale des corporations en 1791. Il raconte la formation de la C.G.T. puis ses manœuvres politiques, qui détachèrent d'elle une grande partie de ses effectifs et aidèrent à la création des Syndicats chrétiens, préconisés par Léon XIII. Il narre la scission de 1921, la naissance de la C.G.T.U.

Il fait le procès du libéralisme, du Socialisme et du Communisme. Broutin parle ensuite de la C.F.T.C. : de sa doctrine, de ses méthodes, et de ses merveilleux résultats, dont nous savons tous qu'il est l'un des plus fertiles artisans.

Abordant enfin la situation économique actuelle, il étale le programme de la C.F.T.C. devant la crise, programme revendicatif, éducatif et constructif, formation professionnelle, économique, sociale, préparation et application des lois concernant le travail, collaboration, amélioration, arbitrage, large coopération, lutte contre le chômage, contre la vie chère, maintien du pouvoir d'achat du salaire, retour de la mère au foyer, application des allocations familiales, suppression de la double équipe, prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, assurance-chômage à base syndicale. Il nous faudrait plus d'un journal pour relater ce qu'il a dit en quelque cinq quarts d'heure.

Sans compter les explications complémentaires qu'il donna ensuite, au cours des discussions qui suivirent ses conférences.

Nos métallos n'eurent donc pas à se repentir d'avoir appelé le Président de leur Fédération, non plus d'ailleurs que les autres auditeurs, syndiqués, patrons et autres sympathisants qui eurent le plaisir de l'entendre, et dont plusieurs tinrent à venir personnellement le remercier et lui apporter leurs félicitations.

Et nous sommes certains nous aussi que Charlemagne Broutin a remporté de son voyage dans l'Ouest l'un de ses meilleurs souvenirs.

## Monopole Syndical

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs cet extrait d'une circulaire adressée par le Bureau de la C.G.T. aux Secrétaires de ses Unions départementales de Syndicats, à l'occasion de la publication de la nouvelle loi sur les Commissions Départementales du Travail :

Nous attirons votre attention sur la rédaction trop imprécise de l'article 2 qui prévoit la désignation des membres des commissions.

Il faut intervenir auprès des Préfets pour que ce soit l'Union confédérée, considérée comme organisation la plus représentative, qui désigne les candidats à présenter au choix du Conseil général, comme le veut la loi nouvelle.

Eviter que tous les syndicats soient consultés ; il y aurait, en appliquant cette façon de voir, une source de conflits qui ne pourrait qu'entraver la bonne marche de la commission départementale.

Pour le bureau confédéral,  
Le Secrétaire adjoint,  
J. LAPIERRE.

Cette note se passe de commentaires ; nous remarquerons cependant que l'article 2 de la loi du 16 juillet 1932 ne parle pas d'« organisations représentatives », terme qui peut donner lieu à plusieurs interprétations. Il stipule que :

« La désignation des représentants ouvriers, employés et patronaux, sera faite par le Conseil général après consultation préalable des Unions de Syndicats, des Syndicats et des groupements intéressés, effectuée par les soins de l'administration préfectorale. »

La volonté du législateur de ne pas accorder de monopole à une organisation syndicale apparaît nettement à travers ce texte.

**Réflexion d'un militant écœuré par certaines indifférences**

Formons des Syndicats de diverses professions. Ne serions-nous que trois dans notre syndicat — c'est-à-dire juste le nombre requis pour former un Syndicat — nous aurions au moins la fertè de nous dire que nous ne sommes pas des « jaunes », et la satisfaction de ne pas donner l'appoint de notre nombre et de notre argent à nos adversaires.

Et si chaque travailleur catholique se faisait ce raisonnement, nos effectifs actuels seraient vite décuplés, et le nombre de nos syndicats aussi.

Et alors... ce serait les organisations chrétiennes qui deviendraient les plus « représentatives » sur toute la ligne, et ce serait tant mieux pour le monde du Travail.

**Le mouvement Syndical**

**SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS DU RESEAU NORD**

Le Conseil du Syndicat professionnel des cheminots du réseau Nord (C.F.T.C.) s'est réuni le dimanche 2 octobre.

Il a examiné de façon approfondie la situation des cheminots au milieu de la crise présente et adopté une résolution où il constate d'abord que pendant les années de prospérité économique les salaires des cheminots sont demeurés insuffisants, qu'ils restent loin d'atteindre le véritable salaire vital, et que rien d'efficace n'a été jusqu'ici tenté, notamment en matière douanière, pour abaisser le prix de la vie. Dans ces conditions, les cheminots chrétiens du réseau Nord ne peuvent que protester contre des mesures qui tendraient à diminuer leurs salaires. Mais, d'autre part, ils s'engagent à collaborer à toute étude paritaire loyale en vue de rechercher les moyens de réduire le déficit des réseaux. Il leur apparaît dès maintenant qu'une réorganisation complète de notre régime des chemins de fer s'impose par exemple par la fusion des réseaux français.

La motion conclut en exprimant la satisfaction de ses auteurs pour l'attitude prise par le B.I.T. dans la récente discussion sur la réglementation internationale de la semaine de quarante heures.

**5<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du Livre (C. F. T. C.)**

La Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre (C.F.T.C.) a tenu à Paris les 15 et 16 octobre, son 5<sup>e</sup> Congrès.

Au cours d'une première séance présidée par M. Dufour (Paris), le Congrès entendit et discuta les rapports de M. Boulogne sur les conditions de travail dans les ateliers du Livre et de M. Alouis sur l'application des allocations familiales obligatoires dans les industries du livre-papier.

Le rapport moral relatif à l'activité de la Fédération fut ensuite présenté, durant une seconde séance, par le Secrétaire fédéral, M. Paul Laverdant. Ce rapport enregistre une augmentation de 7 % des cotisants ; le nombre des sections syndicales a augmenté de 4 depuis le dernier Congrès. Il relate ensuite l'action menée pour la défense des salaires et les efforts accomplis par les syndicats chrétiens du Livre pour obtenir une place équitable dans les organismes paritaires qui existent dans de nombreux centres et spécialement à Paris. De grands progrès ont été réalisés dans ce domaine. En particulier, le « Label » fédéral a été admis dans plusieurs imprimeries et un important quotidien de province l'arbore. Cet état de choses doit d'ailleurs s'accroître dans l'avenir grâce à une active propagande exercée en ce sens.

Au cours de sa deuxième journée, le Congrès se réunit en Assemblée générale de la Caisse Fédérale de chômage. Cette caisse a montré son importance et sa vitalité durant cette période particulièrement pénible de crise économique. Le Congrès étudia ensuite les possibilités qui s'offrent de réaliser une Caisse fédérale de grève, et le Bureau reçut mission de mener à bien cette constitution.

Enfin, après l'adoption d'une série de vœux concernant notamment l'application des lois sociales et la diminution des heures de travail, le Congrès se sépara sur une allocution de M. Félix (Orléans), qui présidait cette dernière séance.

Le Bureau fédéral des Syndicats chrétiens du Livre est ainsi composé : Président : Maurice Dufour (Paris) ; vice-présidents : Fernand Félix (Orléans) ; Edmond Hild (Mulhouse) ; Mme Mick (Paris) ; Secrétaire-trésorier général : Paul Laverdant (Paris) ; Secrétaires-adjoints : J. Ramelhard (Paris) ; Emile Robert (Rouen) ; trésorier-adjoint : Claude Bachelier (Nantes).

**Une déclaration du Syndicat Professionnel des Cheminots de l'Est**

Le Conseil d'administration du Syndicat professionnel des Cheminots de France du Réseau Est, réuni à Paris le 16 octobre 1932.

Rappelle à la majorité des parlementaires en fonctions qu'ils n'ont pas été élus sur un programme de réduction des salaires des cheminots ;

Déclare que la baisse du coût de la vie, durable et effective, doit précéder toute diminution du pouvoir d'achat des travailleurs du rail, dont la rémunération a été la dernière à être ajustée aux nécessités impérieuses de l'existence ;

Demande instamment que l'équilibre des réseaux soit assuré par des moyens dont le petit personnel ne fasse pas seul les frais ; s'élève contre la prétention de verser dans les réseaux pour combler les vides des cadres moyens plusieurs centaines de diplômés sans valeur technique, au risque de priver le personnel déjà ancien de tout espoir d'avancement ;

Proteste contre toute atteinte portée à l'avenir des Caisses de Retraites, et réclame la reconstitution immédiate des réserves mathématiques, reconstitution dont la loi et les contrats font une obligation absolue et impliquent le respect de la parole donnée ;

S'élève contre toute atteinte aux lois sociales, pénible mais pacifique conquête des travailleurs, et invite les promoteurs de la rationalisation à suspendre une besogne qui ne s'impose pas en France, où nous n'avons nul besoin de suggestions d'origine étrangère qui ressemblent à des essais de colonisation ;

Fait confiance à sa Fédération dont la doctrine et l'influence, chaque jour grandissante, sont un gage de paix sociale dans le respect de tous les droits.

**Les statistiques officielles du chômage**

A la date du 8 octobre 1932, le nombre des chômeurs en chômage complet, officiellement inscrits, est de 255.352 dans les fonds de chômage et de 526 dans les bureaux de bienfaisance, soit au total 255.878, dont 185.661 hommes et 70.217 femmes.

La semaine précédente, ce total était de 256.645+548 = 257.193 ; il y a donc une diminution de 1.315 chômeurs inscrits dans les deux catégories d'institutions.

Dans l'ensemble des départements autres que le département de la Seine, le nombre des chômeurs inscrits cette semaine est de 112.498 dans les fonds de chômage et de 526 dans les bureaux de bienfaisance, soit au total 113.024, dont 87.116 hommes et 25.908 femmes. La semaine précédente, le total des chômeurs inscrits dans les deux catégories d'institutions était de 114.279+548=114.827 ; il y a donc une diminution de 1.803 unités.

Dans 37 départements, le nombre des chômeurs inscrits accuse une diminution totale de 2.992. Parmi ces départements, se trouve notamment celui de l'Ille-et-Vilaine, qui ne comporte plus que 1.955 chômeurs.

Dans 17 départements, au contraire, le nombre des chômeurs inscrits accuse une augmentation totale de 1.189 : la Loire-Inférieure est du nombre de ces départements ; elle compte 3.576 chômeurs.

D'autre part, 15 caisses spéciales versent des secours à 4.709 dockers en chômage intermittent ; la caisse de Nantes en secourt 239 et celle de Saint-Nazaire 206.

Enfin, 14 caisses municipales pour les marins du commerce en chômage complet sont constituées ; 8 d'entre elles versent des allocations, notamment celle de Saint-Nazaire, qui compte 247 marins sur ses contrôles et celle de Nantes, qui en compte 35.

**Les Assurances Sociales et le chômage involontaire**

**I. CHOMAGE TOTAL**

Le chômeur total doit se faire inscrire à un Office de placement ou à la Mairie, et s'y présenter chaque jour pour faire constater son chômage ou recevoir le travail qu'on pourrait lui proposer et qu'il n'a pas le droit de refuser.

Pour bénéficier de prestations en cas de chômage involontaire, il faut :

- 1° Être de nationalité française ;
- 2° Appartenir à une profession non agricole ;
- 3° Être inscrit à un Office de placement par manque de travail ;
- 4° Avoir cotisé régulièrement pendant une année au moins, les journées de maladie étant comptées comme journées de cotisations.

Ces conditions observées, le chômeur involontaire a droit pour lui et sa famille aux prestations pendant une durée de 4 mois, par période de 12 mois — et pendant 20 jours par mois de chômage ; la Caisse Générale de Garantie paie pour les chômeurs la double cotisation moins, bien entendu, les journées de maladie indemnisées par la Caisse, qui sont considérées comme journées de cotisations.

Pour pouvoir toucher les prestations, le chômeur doit présenter sa carte de chômeur régulièrement pointée par l'Office de placement.

Il est bien entendu que ces dispositions valent pour la maternité et le décès — et, dans ces deux cas, il y aura lieu de produire une attestation de l'Office de placement, indiquant la période au cours de laquelle l'assuré a été inscrit, ou au fond de chômage, ou à l'Office de placement.

Le chômeur, lorsque toutes les conditions ci-dessus indiquées sont bien remplies, n'a cependant pas droit aux prestations, si ses versements n'atteignent pas le minimum de cotisations prescrit dans sa catégorie, c'est-à-dire pour chaque trimestre, journées de maladie comprises :

1 <sup>re</sup> Catégorie	15 frs.
2 <sup>e</sup> —	30 —
3 <sup>e</sup> —	45 —
4 <sup>e</sup> —	60 —
5 <sup>e</sup> —	101 —

**II. CHOMAGE PARTIEL**

Le chômage partiel résulte d'une réduction de la durée normale de la journée de travail.

L'assuré en chômage partiel a droit aux prestations maladie et maternité pendant le temps de la durée de ce chômage, si l'employeur a régulièrement fait sa déclaration au Service Départemental.

Le chômeur partiel ne paie plus alors ses cotisations que sur le régime des 4 % du salaire qu'il reçoit et l'employeur verse la cotisation correspondante.

Il n'y a aucune différence pour le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques ; seule l'indemnité journalière n'est alors décomptée que sur la moyenne générale du salaire représenté par les cotisations payées par l'assuré.

Exemple : l'indemnité de salaire dans le cas de maladie et maternité pour un assuré de la 4<sup>e</sup> catégorie, payant ordinairement une cotisation de 24 francs par mois et son employeur la cotisation correspondante, qui tombe en chômage partiel et par suite ne verse plus mensuellement que 12 francs correspondant au salaire reçu pendant le chômage, sera calculé comme suit :

Cotisations versées à 24 fr. pendant 2 mois	48 frs.
Cotisations versées à 12 fr. pendant 3 mois	36 —
Total des cotisations pendant 5 mois	84 —
Moyenne générale des salaires	84
5	= 16 fr. 80

correspondant aux salaires de la 3<sup>e</sup> catégorie.

L'indemnité sera donc de 50 % de ce salaire moyen soit : 9 francs par jour à partir du 6<sup>e</sup> jour de maladie.

**Une distinction qui honore les Syndicats**

Nous avons la joie d'apprendre que Mlle Jeanne Graff, Secrétaire générale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye, la propagandiste dévouée, si aimée à Nantes et dans toute la région, vient de recevoir les Palmes Académiques, au titre de l'Enseignement, à qui elle a rendu de grands services.

Pour nous qui savons tous les services qu'elle a aussi rendus à l'Idée Syndicale et à nos syndicats en particuliers, nous sommes tous et toutes heureux et fiers de cette distinction, dont l'honneur rejait sur tous nos Syndicats.

**AVIS**

Le numéro 6 de la rue de Bel-Air, à Nantes, est devenu le numéro 10.

**Les MESSAGES de notre RÉGION**

**DANS NOS FAMILLES**

**NAISSANCES**

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Henriette Chataignè, fille de Mme Chataignè (Jeanne André), Présidente du groupe des Hermines, et membre du Syndicat des Dames Employées de Nantes ;

Lucette Pénot, fille de notre camarade René Pénot, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes ;

Odie Morin, 6<sup>e</sup> enfant de notre camarade Pierre Morin, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

**MARIAGES**

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de :

Mlle Madeleine Thibaudeau, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, et le Docteur Henri Michon, de La Roche-sur-Yon (19 sept.) ;

Mlle Jeanne Bilard, du même Syndicat et M. Alexandre Zamfiresco (26 sept.) ;

Mlle Yvonne Guillet, du même Syndicat et M. Auguste Lochin (8 oct.).

Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

**DÉCÈS**

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Delanoé, père de Mlle Delanoé, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes ;

Mme Sue, mère et belle-sœur de Mmes Marie et Anne Sue, du Syndicat des Dames Employées de Nantes ;

Mme Duval, belle-sœur de Mlle Jeanne Duval, du Syndicat des Ouvrières de l'Industrie, de Nantes ;

Mlle Huet, du Syndicat Professionnel de l'Établissement national d'Indret ;

Maurice Ringard, du même Syndicat ;

Henri Choblet, du même Syndicat.

A tous nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

**SYNDICAT DES EMPLOYÉS**

Abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro le compte-rendu fort intéressant de notre fête de St-Michel, qui fut particulièrement bien réussie.

**Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des ouvriers des Industries alimentaires**

Le Bureau de cette organisation s'est réuni ces jours à Paris. On avait choisi cette ville comme lieu de réunion, parce que le Bureau estima que ceci était la meilleure manière d'entrer en relations avec les organisations syndicales françaises dans le but de fonder une forte fédération des travailleurs chrétiens des industries alimentaires dans ce pays. Un représentant de la Confédération française vint saluer les membres du Bureau et les assurer de la collaboration de la centrale des syndicats chrétiens.

Le Bureau examina ensuite la situation économique générale et établit une série de mesures et de directives pour l'avenir en raison de l'amélioration économique espérée.

Le président de la Fédération présenta un rapport sur la crise économique mondiale, alors que le secrétaire parla de la situation des industries alimentaires et des organisations affiliées. Le Bureau envisagea des mesures dans le but de renforcer les efforts des organisations dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail et afin d'éviter que la position des travailleurs dans un pays soit rendue dépendante de celle des travailleurs d'autres pays.

Il fut, en outre, décidé d'unifier autant que possible les formes d'organisation dans les divers pays, dans le but d'éviter la concurrence entre les organisations dans la propagande. On s'efforcera d'établir une démarcation valable pour toutes les fédérations.

Le Bureau consacra encore une fois son attention au fait regrettable que le nombre des adolescents et des femmes employées dans les industries alimentaires croît sans cesse, de sorte que les travailleurs adultes ont de plus en plus de peine à trouver un emploi.

**UNION REGIONALE Nouveaux Syndicats**

La C. F. T. C. vient de nous informer qu'elle a admis nos deux nouveaux syndicats, le Syndicat de l'Habillement de Trélazé et le Syndicat du Bâtiment de Nantes. Nous leur adressons nos bien vives félicitations.

Rappelons que les bureaux sont constitués comme suit :

Syndicat de l'Habillement de Trélazé : Présidente, Mme Tjhou ; Vice-Présidente, Mme Maugeais ; Secrétaire, Mlle Jeanneteau ; Trésorière, Mlle Lesciellour.

Syndicat du Bâtiment de Nantes : Président, Reneleau François ; Secrétaire, Gavaud Joseph ; Trésorier, Chagnau Benjamin.

Nous sommes heureux d'annoncer que déjà une belle réalisation est à l'actif du premier : un atelier de couture fort prospère, qui fonctionne depuis plusieurs mois à Trélazé, et qui a commencé et continué sous les meilleurs auspices.

Quant au second, il prépare en ce moment quelque chose qui pourra bien d'ici peu de temps causer quelque surprise. Mais n'anticipons pas.

**UNION NANTAISE Elections Prud'homales**

**A. — SECTION COMMERCE : Employés de Commerce, d'Industrie, de Banques, Voyageurs et Représentants (Dames et Messieurs)**

**ELECTEURS, ELECTRICIENS,**

Vous êtes convoqués le 6 Novembre pour l'élection de Conseillers Prud'homales.

Nous présentons à vos suffrages nos camarades

1 <sup>re</sup> CATEGORIE	2 <sup>e</sup> CATEGORIE
<b>PAUL FOULON</b>	<b>ALPHONSE BEILLEVAIRE</b>
Voyageur de Commerce	Secrétaire-Comptable

**PRESIDENT DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES**

Conseiller sortant

Professionnels éprouvés, connaissant parfaitement la situation des employés, ces candidats remplissent toutes les conditions désirables pour vous représenter.

Paul FOULON, Conseiller prud'homme depuis six ans, nommé pour 1932 Président du Conseil des Prud'hommes à l'unanimité de ses collègues, a répondu à la confiance que vous aviez mise en lui. Magistrat compétent, parfaitement renseigné sur toutes les questions prud'homales, il s'est toujours dans ses jugements inspiré de la véritable Justice, sans acception de personne.

Paul Foulon fait partie de toutes les organisations officielles, professionnelles et sociales : Commission locale et Comité Départemental de l'Enseignement Technique ; Commission Départementale du Travail ; Caisses primaires d'Assurances Sociales départementale et familiale, etc. Il est, de plus, Secrétaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie et chargé du Service de Placement de ce Syndicat.

Alphonse BEILLEVAIRE (36 ans), père de 5 enfants, est bien connu dans tous les milieux professionnels et syndicalistes, puisqu'il est secrétaire général de notre Union Régionale de l'Ouest ; nul mieux que lui ne connaît toutes les questions de travail des employés. De sérieuses études lui avaient permis d'entrer après la guerre dans la grande Administration de la Dette Publique Ottomane à Constantinople, où il avait obtenu, par concours, le poste de comptable, puis celui de Commissaire-Principal. Ces occupations ne suffisant pas à son activité, il s'était fait nommer en même temps professeur au Lycée français de Taxis.

Alphonse Beillevaire cumule depuis 1930, avec le secrétariat général de l'U. R. O., le poste de secrétaire-comptable de la Société « Le Crédit Immobilier Familial », créée par nos syndicats chrétiens. Enfin, il fut fondateur de nos Cours professionnels masculins, dont il reste toujours le Directeur. Il est inutile de souligner avec quel dévouement et quelle compétence il s'acquitta de ces lourdes charges. Voilà nos candidats ; il ne pouvait y avoir de meilleur choix ; ils sont dignes de votre confiance.

Electeurs, Electriciens,

Vous voterez donc tous le 6 Novembre :

1<sup>re</sup> Catégorie (carte orange), pour Paul FOULON

2<sup>e</sup> Catégorie (carte blanche), pour Alphonse BEILLEVAIRE.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

**SALLE DE LA BOURSE, PLACE DU COMMERCE**

**B. — SECTION INDUSTRIE : Ouvriers et Ouvrières de toutes Professions**

**Ouvriers et Ouvrières de toutes professions**

**ELECTEURS, ELECTRICIENS,**

L'heure est enfin arrivée où vous pourrez accomplir véritablement votre devoir électoral, en déposant dans l'urne un bulletin au nom de quelqu'un qui a vos convictions.

Vous avez vu avec bonheur les succès remportés pas vos camarades du Commerce, qui détiennent depuis 3 ans tous les sièges de cette section.

C'est la marque la plus indiscutable de la supériorité de nos candidats, qui ont su par leur compétence et leur probité, mériter la confiance de leurs camarades.

C'est la confirmation la plus éclatante de la sûreté de notre doctrine et de nos méthodes d'entente et de collaboration.

Il n'y a pas de raison pour que dans l'industrie nous n'arrivions pas, peu à peu, au même résultat.

Les candidats qui vous sont présentés sont dignes de toute votre confiance. Ils doivent rallier tous les suffrages, ainsi que ceux de tous vos camarades de travail.

Vous voterez donc, au 1<sup>er</sup> tour, le 6 novembre et, s'il y a ballottage, au 2<sup>e</sup> tour, le 13 novembre, pour :

1<sup>re</sup> Catégorie. — **FRANCOIS RENELEAU**, peintre. Lieu de vote : Hôtel de Ville, Salle Gothique.

2<sup>e</sup> Catégorie. — **DUPRAS**, menuisier-ébéniste ; **CLAUDE BACHELIER**, papetier. Lieu de vote : Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

3<sup>e</sup> Catégorie. — **JOSEPH DUFRAIN**, tourneur ; **MARIUS DUBAR**, tourneur. Lieu de vote : Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

4<sup>e</sup> Catégorie. — **GILBERT LETILLY**, ouvrier en conserves alimentaires. Lieu de vote : Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal.

5<sup>e</sup> Catégorie. — **EUGENIE WEBER**, piqueuse en chaussures (médaillée du Travail) ; **ANTOINETTE GALLAIS**, couturière en Nouveauté. Lie u de vote : Salle de couture en Nouveauté. Lieu de vote : Salle de la Musique, rue du Moulin, en face de l'Ecole.

6<sup>e</sup> Catégorie. — **EUGENE GATINEAU**, ouvrier aux Tramways (voie) et **FELICIE SAUZEAU**, chauffeur d'auto. Lieu de vote : Salle de la Musique, rue du Moulin, en face de l'Ecole.

**VIVE LA C. F. T. C. !**

**VIVENT LES SYNDICATS NANTAIS !**

**SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET**

**ECHOS DE NOTRE FETE DU TRAVAIL**

Comme nous l'annoncions dans le Messenger, le 25 septembre eut lieu le grand concert organisé par le Syndicat Professionnel.

C'est devant un certain nombre de Syndiqués et d'amis venus une fois de plus témoigner leur vive sympathie envers notre organisation, qu'eut lieu cette fête.

Les spectateurs ne furent pas déçus et ne durent pas regretter les quelques heures passées en famille.

Ne voulant pas diminuer nos succès précédents, nous nous assûrâmes les concours d'artistes nantais, lauréats du Conservatoire, nous devons une fois de plus les remercier.

Les différents morceaux d'orchestre, de violon et de violoncelle furent exécutés d'une façon impeccable.

La troupe de St-Paul fit sensation parmi nous ; nous eûmes affaire à d'excellents acteurs ; beaucoup de nos amis se souviendront longtemps de Rouchon et Gourdiffiot, sans oublier le camarade Sorin dans les airs d'Opéras, les chansonnets militaires, monologues, etc.

Pour terminer, une désopilante comédie de Labiche : « Un jeune homme pressé ».

Nous ne voudrions pas non plus passer sous silence nos camarades de la « Galté Montagnarde », qui interprétèrent « Loriot ».

Et vous allez me dire chers amis lecteurs pourquoi ne pas parler de notre conférencier C. Bachelier ? Lui aussi figurait sur la scène (nous le gardions un peu comme un bouquet).

Eh bien oui si nous en parlons un peu de cette causerie : « Le Syndicalisme chrétien en face de la crise économique ».

C'est un sujet qui est vraiment d'actualité, et plus que jamais, travailleurs chrétiens, nous devons nous faire un impérieux devoir de nous en préoccuper, une indifférence quelconque serait un lâcheté. Il serait trop long de donner, de relever toutes les objections, mais malgré tout on doit en souligner quelques points principaux.

Collaboration de tous les Catholiques en face du danger qui nous menace. Plus que jamais nous devons serrer les coudes. Aussi notre ami Claude fit-il un pressant appel à tous ceux qui fréquentent les patros : « Nous tiendrons toujours dit-il le même langage. Comprendons que notre devoir est de ne pas adhérer aux organisations autres que celles d'inspiration chrétienne. C'est là le point principal de toute la propagande que nous devons nous efforcer à faire autour de nous.

N'avions-nous pas sous les yeux dans cette salle où voisinaient syndiqués chrétiens, Jocistes nantais et Nantaises de St-Paul et Basse-Indre, l'exemple de cette fraternité qui doit régner toujours, avec la devise qui est placée au-dessus de la scène « aimons-nous les uns les autres », afin que partout et toujours règne le Christ dans le monde des travailleurs.

**UN TEMOIN.**

**NOUS REUNIONS**

Vendredi 30 septembre nos amis du Conseil se réunissaient sous la présidence du camarade Nicolas.

Compte-rendu financier fut fait du concert. Il fut décidé à l'unanimité que la fête du travail pour 1933 aurait lieu au mois de mai, afin de coïncider avec l'anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Nous avons été heureux que le concert du 25 septembre obtint un vif succès, et formons le vœu que tous les syndiqués fassent au moins un effort pour venir à cette fête du Syndicat.

Passant à la deuxième partie de l'ordre du jour, élections à la Commission locale des salaires, nous décidâmes évidemment de présenter des candidats, moyen de bien montrer que nous existons ; aussi espérons-le, quand paraîtront ces lignes, tous nos syndiqués et amis de notre organisation auront fait consciencieusement leur devoir d'électeur.

Le Secrétaire de Séance.

**FAITES TOUS VOS ACHATS A**

**LA CHATELAINNE**

Tél. 123.28  
NANTES  
R. C. 553

**SAINT-NAZAIRE**

R. C. 553

# COMPAGNIE FRANÇAISE

RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES  
15, rue du Calvaire - NANTES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE - CHEMISERIE  
LINGERIE - CHAPELLERIE

## ELECTIONS A LA COMMISSION LOCALE DES SALAIRES

« Les batailles ne sont pas gagnées par ceux qui critiquent mais par ceux qui tentent. »  
R. P. RUTTEN.

Chers Camarades,  
Le jeudi 6 octobre, il fut procédé aux élections à la Commission locale des salaires ; tous les deux axes parallèles se produisant dans les ports et établissements de la Marine.

Cette année ces élections revêtaient un caractère tout particulier. Nous avons vu dans le dernier numéro de l'Interprofessionnel la liste des candidats présentée par notre Fédération avec leurs professions de foi. Les textes de ces mêmes professions de foi furent lancés dans les ateliers quelques jours avant la date du scrutin.

Tous les noms figurant dans le journal de la Fédé ne connurent pas hélas toute la gloire du succès.  
Pour nous membres des Syndicats professionnels il était de notre devoir de présenter aux travailleurs de la Marine un certain nombre d'entre nous. Nous remercions tous ceux qui leur ont fait confiance.

Voici quelques réflexions que nous avons pu nous faire quelques heures après les votes, connaissant les résultats. Nous conservons du côté masculin approximativement le même nombre de voix qu'en 1930. Par contre, la section féminine gagna un siège, le poste de déléguée titulaire. Ce poste était détenu depuis plusieurs années par une demoiselle employée affiliée à la C.G.T. ; notre camarade Mlle Monnier obtint 9 voix contre 7 à sa concurrente.

De son côté Mme Laillet, secrétaire de la Section Féminine, a vu renouveler la confiance de ses amies par 10 voix contre 3 à Mme Hubert (C. G. T.).

Devant ces résultats, nous ne devons pas rester inactifs. Tous au travail. Plus que jamais nous devons faire rayonner l'idéal syndicaliste chrétien. Soyons les aides et les conseillers de ceux qui nous entourent afin de mériter plus de confiance. Méritons cette confiance par la Paix, la Justice et la Charité.

Paix dans le monde des travailleurs ;  
Rémunérations justes pour faire vivre nos familles ;

Charité les uns envers les autres. Que cette devise ne soit pas seulement en lettres d'or dans notre salle de réunion, qu'elle soit surtout gravée dans nos cœurs. Nous penchons sur les misères humaines qui nous environnent, nous comprendrons mieux qu'au cours de nos moments de loisir nous devons nous consacrer plus que jamais à travailler dans nos réunions et dans nos cercles d'études et à nous instruire par des lectures choisies touchant nos corporations.

Afin que règne partout et toujours le Christ dans le Monde du Travail, seule condition de bonheur pour les Travailleurs.

Le Président, E. NICOLAS.

Paris, le 5 octobre 1932.  
N° 425 C

Ministère de la Marine  
CIRCULAIRE

Les enquêtes menées dans les ports et établissements relativement à l'emploi des ouvriers retraités pour ancienneté et de la main d'œuvre fournie sur marché, m'ont permis de constater certains abus auxquels j'ai décidé de mettre un terme dans le plus bref délai possible.

On se conformera à l'avenir aux instructions ci-après.  
I. Main d'œuvre permanente et temporaire. — Par dérogation aux dispositions de l'art. 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1920, l'interdit en principe d'embaucher à l'avenir tout ouvrier en possession d'une pension de retraite d'ancienneté, proportionnelle ou non. Toutefois, les directeurs pourront, à défaut de candidats non pensionnés, embaucher après visa du contrôle résidant, des ouvriers dont la pension annuelle d'ancienneté proportionnelle ou non sera au plus égale à 6.000 francs, non compris les majorations pour enfant. Je me réserve d'autoriser exceptionnellement, sur justifications précises, accompagnées de l'avis du contrôle résidant, les embauches d'ouvriers en possession d'une pension de retraite d'ancienneté supérieure à ce chiffre.

Les candidats à un emploi d'ouvrier seront tenus de souscrire une déclaration indiquant qu'ils sont ou non titulaires d'une pension et faisant connaître, le cas échéant, le montant de cette pension. Tout ouvrier qui aura réussi à se faire admettre dans les arsenaux au moyen d'une fausse déclaration, sera congédié sans préavis et sans indemnité

dès que la fraude sera découverte.

Les ouvriers pensionnés et embauchés pour un travail déterminé ou pour une période fixée d'avance avec congédiement prévu à son achèvement, seront licenciés à l'expiration de leur contrat de travail et ne pourront être repris que dans les conditions fixées ci-dessus. Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux ouvriers titulaires d'emplois réservés.

II. Main d'œuvre fournie sur marché. — Les emplois présentant un certain caractère de permanence ne devront en aucun cas être attribués à des ouvriers fournis par les titulaires de marchés de manutention, de charrois, etc... Une liste des emplois tenus actuellement par des ouvriers de cette catégorie sera arrêtée immédiatement et ne pourra s'accroître sous aucun prétexte. Un exemplaire de cette liste sera remis au contrôle résidant.

Ces ouvriers seront remplacés progressivement par des ouvriers soumis au Statut du 1<sup>er</sup> avril 1920, à prélever sur les effectifs réglementaires du service, ou, à défaut, des services voisins dans le même port. Par ailleurs, il conviendra de recourir aussi fréquemment que possible aux travaux à prix faits par les marchés.

Il m'a été signalé, d'autre part, que les clauses insérées dans les marchés ne seraient pas scrupuleusement observées, en ce qui concerne notamment l'âge des ouvriers fournis et leur état de santé. Je vous prie d'y tenir la main.

Les limites d'âge doivent être respectées.  
Les ouvriers de la Marine congédiés avec ou sans pension pour maladies graves et incurables, le plus souvent contagieuses, ne doivent pas revenir travailler dans l'arsenal au compte des entrepreneurs.

Il est toujours possible d'une part de faire vérifier l'état de santé de ces ouvriers par le Médecin Major de l'arsenal. Au besoin, les clauses du marché devront être rédigées pour permettre cette visite. En outre, la proportion de retraités fournis par les entrepreneurs n'a paru considérable. Sans méconnaître les difficultés que rencontrent les entrepreneurs et sans s'immiscer dans ses responsabilités, il serait désirable, afin de contribuer à résoudre la crise de chômage, que cette proportion soit réduite dans une très large mesure.

A cet effet, et en attendant que les marchés en cours puissent être modifiés, vous aurez à vous entendre avec les entrepreneurs pour qu'ils fassent tous leurs efforts en vue de réduire cette proportion.

J'attacherai le plus grand prix à la stricte observation des instructions ci-dessus.

Vous aurez à m'adresser le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, sous le double timbre-cabinet, section administrative, Direction de contrôle, un état numérique en double expédition indiquant par service le nombre des ouvriers retraités de chacune des catégories visées par la présente circulaire et le pourcentage moyen par rapport à l'effectif employé au cours du semestre précédent.

Signé : G. LEYGUES.

## SAINT-NAZAIRE

Programme pour la Fête de la Saint-Eloi

DIMANCHE 11 DECEMBRE

Notre camarade Baffé vous dit ailleurs ce que fut la Saint-Eloi et les motifs que nous avons de l'honorer, aussi je me contenterai de vous donner ici le programme de la journée, avec quelques recommandations nécessaires.

9 heures : Messe à St-Gohard.  
10 heures : Réunion générale statutaire, salle des Catéchismes.  
12 heures : repas en commun (prix 15 fr.)

16 heures, salle Saint-Pierre : séance récréative avec le programme suivant :  
Première partie. — Orchestre et chants ; conférence par Bachelier, propagandiste ouvrier de l'U. R.  
Entr'acte.  
Deuxième partie. — Orchestre, intermèdes comiques. Quête au profit des chômeurs. Film (si possible celui du lancement du « super Ile-de-France »)

Il est facile de le constater, ce programme doit satisfaire les plus exigeants. Aussi que nos syndiqués et sympathisants retiennent bien cette date. Nous comptons particulièrement sur la présence d'un bon nombre de syndiqués de Méan, St-Malo, Saint-Joachim, Trignac et Montoir.

En ce qui concerne le banquet, les inscriptions et le prix du repas seront reçus par les collecteurs ou à la permanence, le plus tôt possible, mais au plus tard le mercredi 7 décembre.

## Elections Prud'homales

Elles auront lieu le dimanche 6 novembre, à la mairie de Saint-Nazaire, de 8 heures à midi. Chaque syndiqué électeur recevra une lettre avec un bulletin de vote. Il en fera, je l'espère, son profit. Mes camarades, il est de votre devoir de voter, vous avez l'occasion de manifester votre volonté. Ne le manquez pas, c'est l'avenir de votre syndicat qui est en jeu.  
Donc un petit sacrifice et vive le Syndicat chrétien.

1<sup>re</sup> catégorie : BEUREL Albert, menuisier à Penhoët, membre du Conseil syndical.

2<sup>e</sup> catégorie : GUILLET Louis, forgeron à Penhoët, ex-délégué d'atelier, membre du Conseil.

CHAUVE.

## UNION LOCALE

### FÊTE DE LA SAINT-MICHEL

Comme chaque année la Saint-Michel a été fêtée avec solennité par les groupements de St-Nazaire.

A 9 heures, église Saint-Gohard, messe pour les vivants et défunts de nos groupements et de leurs familles. Le R.P. René sut commenter d'une façon magistrale la protection efficace de St-Michel à qui l'Eglise a chaque moment émuant de son histoire le salut à son appel. Avec son aide il nous assure d'arriver au but que nous nous sommes fixés.

Après la messe, réunion générale, le bureau de l'U.L. au grand complet, entouré des membres des bureaux des groupements et de leurs adhérents.

Villeneuve ouvre la séance ; il faut faire vite car nombre de rapporteurs sont inscrits. Radin commence en relatant les divers faits passés dans l'U. L. pendant l'année, puis donne le compte-rendu de l'activité du groupe Cheminot.

Mlle Chapon fait part de l'activité des groupes féminins.

Mlle Guérin rapporte sur la session de Gentilly.

Bodart, des Employés, a un fort bel exposé.

Chauve, des Métallurgistes, nous explique le fait du jour : le bordereau de salaire ; discussion courtoise entre Villeneuve, Baffé, Terrien, ainsi qu'avec les employés, que la question touche de très près.

Lolliat, ministre des finances de l'U.L. nous donne ses chiffres ; il est félicité de son dévouement et des résultats de sa bonne gestion de sa caisse.

Voici les jeunes : Guillaume, délégué à Bierville nous expose dans un beau rapport le sujet suivant : « L'Eglise et le droit de propriété ».

Lemarié, 2<sup>e</sup> délégué ; rapport sur « Le Salaire ».

Terrien, 3<sup>e</sup> délégué ; rapport humoristique sur « 15 jours à Bierville ».

Tous ces rapporteurs sont salués et remerciés par de chaleureux applaudissements.

Une fois de plus, nous avons constaté la bonne harmonie existant entre les différents groupes de différentes professions, liés entre eux par le lien de la fraternité.

## SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

Le 3<sup>e</sup> Conseil Syndical 1932 s'est tenu à St-Nazaire, le dimanche 9 octobre.

Au cours de cette journée, nos revendications ont été très longuement discutées. Il est inutile de faire ici un compte-rendu que tous ont pu lire et commenter dans la presse régionale.

Ce que je veux ici, c'est remercier d'abord les membres de notre bureau Syndical : Oudin, président, l'homme des belles improvisations (son toast au déjeuner a été très apprécié) ; Gillet, secrétaire ; Aubin, trésorier ; Labonne, dont le seul nom réveille tous les esprits de nos camarades ; puis Villeneuve, président de l'Union locale Nazairienne, qui fut un guide précieux dans la visite des chantiers ; Baffé, Terrien, les dévoués militants métallurgistes qui ont bien voulu passer la journée parmi nous ; la presse dans les personnes de MM. Montaron et Pécot, lesquels ont fait un compte-rendu très complet de notre séance — la photo « Ouest-Eclair » aura sa place dans notre permanence.

Et nos camarades de tous les groupes présents ou représentés ont donné un bel exemple d'unité dans chaque phase de discussions : entre autres, Cléveac, l'impétueux, Le Futour, qui dans un langage imagé vous a fait savoir ce qu'on peut quand on veut. Les syndiqués de Saint-Nazaire ont fait un bel effort et tous nous avons pris de la graine.

Nos résolutions ont été vivement commentées par tous les Cheminots Nazairiens : on ne nous connaissait pas encore, nous sommes connus, maintenant nous attendons désormais les hésitants.

Je veux remercier également Lacasaigne, le dévoué militant de Lismoges, et Belleveau, secrétaire général de l'U.R.O. tous deux excusés (ils l'ont été bien volontiers, car nous nous sommes tous amusés. Un merci aussi à nos hôteliers. Merci également aux dames venues avec leurs maris (le reproche d'Oudin ne les concerne certainement pas), elles nous ont égayés à table et leurs réparties nous ont bien amusés.

Le lendemain, plusieurs délégués, accompagnés de leurs dames, ont excursionné, les uns en Loire (un peu de mal de mer, n'est-ce pas La Guerche ?), les autres sur la Côte d'Amour (Dourdan en tête).

En définitive, très bonne journée, avec lendemain.

L. R.

## Réflexions

d'un Métallurgiste sur la manifestation du samedi 1<sup>er</sup> Octobre en faveur des salaires

La fin de septembre et le début d'octobre ont été, pour les métallurgistes nazairiens des jours d'angoisse.

L'incertitude, les bruits contradictoires concernant nos salaires, nous ont fait vivre dans un état d'anxiété bien compréhensible.

Le Syndicat Confédéré — le seul reconnu par les employeurs nazairiens — à la suite de démarches infructueuses, envoyait à ces employeurs un ultimatum, laissant entrevoir le refus des ouvriers de participer au lancement du super « Ile-de-France », si la menace de diminution des salaires persistait.

Cet ultimatum était appuyé d'une manifestation tenue dans la cour de la Bourse du Travail, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, où il fut décidé d'attendre jusqu'au 5 octobre, dernier délai, pour permettre aux employeurs nazairiens de répondre en toute conscience de cause.

Passé ce délai, si la réponse n'était pas favorable, les mesures approuvées par les ouvriers seraient appliquées.

Dieu merci, la réponse patronale, que nous vint à l'expiration du délai, déclarait : « Pour le principal, les taxes actuelles seront maintenues sans changement, et il ne sera apporté aucune modification aux marchandages ».

C'EST SIMPLEMENT CE QUE LES OUVRISERS DEMANDAIENT.

Dans tout ce qui précède, quelle a été l'attitude du Syndicat chrétien de la métallurgie ?

Nous avons suivi la majorité des ouvriers et assisté au meeting.

Cette attitude nous a valu, de part et d'autre, des critiques auxquelles je crois utile de répondre, car certaines viennent de nos propres amis « employés ».

Pour aujourd'hui, n'en retenons qu'une. La voici : « Pourquoi, lorsque vous suivez les mots d'ordre des confédérés, n'expliquez-vous pas et ne justifiez-vous pas votre attitude ? »

Cette critique renferme, à peu près, l'ensemble des autres ; aussi expliquons-nous donc et franchement :

1<sup>o</sup> D'abord, nous ne suivons pas les mots d'ordre des Confédérés, mais nous défendons nos salaires qui ont subi, fin 1931, une diminution de près de 10 % ;

2<sup>o</sup> Les méthodes que nous avions proposées, fin 1931, ayant été repoussées, les employeurs refusant de reconnaître le Syndicat chrétien de la Métallurgie, — ces employés ne reconnaissant que le Syndicat confédéré, — fallait-il, pour ces différents raisons, subir toutes les diminutions de salaires qu'on veut nous imposer ?

3<sup>o</sup> Les Confédérés étant le nombre, et les seuls reconnus, la majorité des ouvriers suit leurs mots d'ordre. Que devons-nous faire ? Cela dépend des circonstances, mais dans le cas qui nous occupe, ce que nous avons fait.

Le mot d'ordre lancé était-il pour

nous justifié ? Oui. Les patrons, dans leur intransigeance n'avaient pas refusé l'arbitrage au début de l'année ?

Le mot d'ordre lancé était-il opportun ? Oui. Les circonstances, pour une fois, nous favorisaient, et nous ont donné raison.

Mais, me répondez-vous, vous reconnaissez que la méthode du couteau sous la gorge n'a pas notre approbation. En ne composant qu'avec les Confédérés, les industriels nous obligent, nous, syndiqués chrétiens, à subir ces méthodes employées par les Confédérés. Notre présence à ces manifestations est le seul moyen dont nous disposons pour nous renseigner à bonne source et, le cas échéant, pour intervenir quand nous le jugeons utile et aussi quand on nous en laisse la possibilité.

Vous voyez maintenant la seconde partie de la critique : « Pourquoi n'expliquez-vous pas et ne justifiez-vous pas votre attitude ? »

La première explication que je viens de faire suffirait ; mais, voulant donner à nos amis et à tous ceux qui s'intéressent au mouvement syndical chrétien à Saint-Nazaire, toutes les explications nécessaires, j'apporte des précisions faciles à contrôler.

Sans remonter bien loin, commentons à la dernière discussion du bordereau de salaires, qui nous tient en haleine depuis le mois d'octobre 1931. Nous trouvons les explications de notre attitude à chaque instant. C'est dans l'organe officiel de nos syndicats, notre vaillant « Messager », dans ses numéros d'octobre, novembre, décembre 1931 (ce dernier très intéressant), janvier, février, mai 1932, que le syndicat chrétien de la Métallurgie explique son attitude.

Et, lorsque j'entends des syndiqués chrétiens nous dire : « Expliquez-vous et justifiez-vous », je constate que ces braves lisent peut-être leur journal syndical, mais oublient d'en retenir le principal.

Tout ceci est très bien, me diront-ils encore, mais cette attitude catégorique de nos amis s'intéressant à notre mouvement et ne laissant pas le « Messager Syndical » ? C'est pour ceux-là surtout qu'il faut vous expliquer.

Je peux d'abord répondre que l'abonnement au « Messager Syndical » ne coûte que 10 francs et est à la portée de toutes les bourses. En souscrivant un abonnement au « 25, place Marceau, St-Nazaire », ils encouragent un mouvement qui leur est sympathique.

J'ajoute ensuite que nos explications ont paru à différentes reprises dans la presse locale et régionale, à savoir : « Nouvelliste de Bretagne » du 7 octobre et 14 décembre 1931, 2 février et 5 avril 1932 ; « Ouest-Eclair » des 30 décembre 1931, 2 février et 4 avril 1932 ; « Echo de la Loire » du 4 avril 1932 ; « Messager de Saint-Gohard » du 10 avril 1932 ; « Le Courrier de Saint-Nazaire » des 21 novembre, 26 décembre 1931, 2 janvier, 6 février, 13 février, 9 avril 1932, et j'en passe.

Lorsqu'on relit toutes ces explications, données par le Syndicat chrétien de la Métallurgie de St-Nazaire, je me demande ce qu'il faut faire dire et écrire pour se bien comprendre.

D'un autre point de vue, je me permettrai certaines réflexions sur la « Presse » qui a pour nous des sympathies.

Elle assiste à nos réunions, à nos discussions, et sur la fameuse manifestation du 1<sup>er</sup> octobre, dit simplement : « Les avis paraissent partagés » ou « Jeudi va-t-il être le terme d'un conflit ou son aggravation ? » ou encore « Le mouvement est unanime et a eu son écho hier matin dans la salle où les syndiqués chrétiens étaient rassemblés pour la fête de la Saint-Michel ».

J'ai pris ces trois spécimens dans les journaux rendant compte de notre fête de la Saint-Michel, au cours de la réunion générale, où il fut question de la manifestation de la veille. Aucun de ces journaux présents à la réunion n'a dit pourquoi les métallurgistes chrétiens avaient manifesté et, pourtant, ce fut spécifié.

Je vais donc parler à cet oubli regrettable : « Si les syndiqués chrétiens de la Métallurgie ont quitté le travail samedi après-midi, et assisté au meeting : c'était pour demander une garantie écrite assurant le maintien des salaires ac-

tuels, après le lancement du super « Ile-de-France ».

En terminant, que mes camarades métallurgistes chrétiens me permettent de leur demander ce qu'ils font eux-mêmes ! La veille de cette manifestation, alors que chacun se demandait de quoi demain serait fait, combien sont venus à la permanence ? Les membres du Conseil Syndical vous attendaient pourtant, croyant, devant la situation qui nous était faite, vous voir sortir de votre torpeur et venir vous renseigner ou aider vos militants dans la tâche que ces jours fiévreux accroît sans cesse. Le lendemain, jour de la manifestation quelques camarades, plus vaillants que les autres, sont venus. Mais les autres ?

Vous oubliez donc, mes amis, que la discussion du nouveau bordereau qui régira vos salaires jusqu'à fin novembre 1933, commencera aussitôt fait le lancement du « Super » et, d'ici là, vos militants ont besoin de vos avis, et qu'il faut intensifier notre propagande.

Réfléchissons bien, syndiqués métallurgistes, mes amis, à ce petit fait que nous citait, le 9 octobre dernier, notre ami Oudin, président des Cheminots du P. O. (C. F. T. C.) : « Lorsque nous arrivons, nous disait-il, à la direction du P. O. exposer nos revendications, la première question qui nous est posée est celle-ci : « Combien êtes-vous ? ».

Réfléchissez donc, amis, à ce : « Combien êtes-vous » qui montre que, même si vos revendications sont justes (les nôtres, c'est-à-dire celles du syndicat chrétien de la Métallurgie, l'étaient bien pourtant fin 1931), on n'en tient pas compte. Seul, le nombre en impose aujourd'hui, même si ce nombre n'a pas une doctrine de vérité.

Mais nous, syndiqués chrétiens, cette doctrine de vérité, nous la possédons. Nous avons la valeur dynamique, en possédant cette doctrine de vérité nous sommes le mouvement de l'avenir.

Travaillons donc, pour avoir la valeur numérique. Secouons notre torpeur, intensifions notre propagande personnelle et, demain, notre effort, venant se joindre à l'effort de tous, nous assurerons le triomphe de notre belle doctrine, et celui de nos méthodes, pour le plus grand bien des travailleurs.

François BAFFÉ.

## Ah ! les veinards

Mais oui, ils sont veinards, les métallos ! Le 1<sup>er</sup> octobre ils réussissent par ces temps d'incertitude, à garantir, pour une période d'un an, les salaires actuels.

Grâce à l'activité de leur syndicat secrétaire, le 13 octobre, ils ont la joie d'avoir dans leurs murs, leur président fédéral Charlemagne Broutin (saluez, messieurs, on ne trouve pas des Broutin à tout bout de champ).

Enfin, le 11 décembre, ils se préparent fébrilement, pour la première fois, à fêter dignement le « patron des métallos », le grand Saint Eloi. Pêter la Saint-Eloi, avoir Broutin, garantir leurs salaires, ça c'est... du beau travail.

Et quand on entend certains esprits chagrins apporter des critiques, ces veinards de métallos seraient tentés de dire : « Mais vous, mes braves, que faites vous donc ? » Alors ces braves feraient un geste symbolique : ils poseraient leur chique en faisant le mort !

Quand je vous dis qu'ils sont veinards, ces métallos...  
G. GRATIGNE.

## Vive la Saint-Eloi

Le 11 décembre nous allons fêter le « patron des Métallurgistes » et nous sommes heureux et fiers à St-Nazaire de le faire pour la première fois. Heureux ? Oui, d'avoir une nouvelle occasion de nous grouper et, cette fois, sous l'égide d'un grand Saint.

Fiers ? plus encore. Essayer de renouer une tradition ancienne où patrons et ouvriers, unis dans la même intention, consacraient ce 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

Quoique jeune encore, je me rappelle, avant la guerre, cette magnifique procession de la Saint Eloi. Manifestation de foi et d'union que le 11 décembre à honorer Saint Eloi ; tel doit être notre but.

## A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

moins long sera ce chemin, moins pénible apparait ce travail.

Courage, syndiqués chrétiens, mes amis, l'avenir est à nous.

Pourquoi Saint Eloi est-il le « patron des Métallurgistes » ? Ecoutez l'histoire :

Il fut un ouvrier d'un incontestable talent, le plus brillant de son temps, par l'art avec lequel il sut travailler les métaux, depuis le fer jusqu'à l'or et l'argent. Devenu l'orfèvre de la Cour, à qui l'on commandait les travaux réclamant le plus de soin et de perfection, il excellait dans sa spécialité. Cela ne doit-il pas être l'ambition de tout ouvrier ? Saint Eloi sous ce rapport fut un modèle.

Il fut aussi par sa conscience professionnelle. On raconte que le roi Clotaire II ayant voulu se faire faire par Saint Eloi un siège d'or, remit à l'illustre orfèvre la quantité de métal précieux qu'il estimait nécessaire. Or à mesure que le travail s'accomplissait Saint-Eloi trouva qu'il avait trop d'or pour un seul siège. Il en fit deux et les remit au monarque qui fut ravi à la fois du fini du travail et de la délicatesse de sa conscience. Admirez le noble geste de celui qui ne voulant rien détourner pour lui-même, ne voulant pas de sa part laisser l'or inutilisé, trouva cet ingénieux moyen de satisfaire en même temps son art et sa conscience.

Au milieu d'honneurs venus de toutes parts, Saint Eloi ne perdit rien de cette simplicité de l'âme populaire qu'il devait à sa naissance. Il sut la conserver en dépit des fastes de la Cour.

Dire ce que Saint Eloi a fait ? Impossible ici, ce n'est pas dans le cadre d'un article que nous pouvons le faire. Disons tout de même que loin de profiter de sa situation pour s'élever aux dépens des autres, il sut — courage trop rare — ne rien demander pour lui-même et mettre son crédit au service de ses frères de travail. L'influence qu'il avait auprès du roi et des princes, l'employa constamment à améliorer le sort des ouvriers.

Devant tant de vertu, l'on songea à faire de cet ouvrier humble et magnifique, un ouvrier de l'Evangile. Saint Eloi devint évêque de Noyon et de Tournai. La région du Nord, encore barbare à l'époque, vit passer celui qui entreprenait de la convertir et de l'élever. Si bien que dans cette contrée le souvenir s'est conservé plus vivant encore de son passage bienfaisant.

L'année dernière à Lille, S. E. le Cardinal Liénart, s'adressant aux métallurgistes chrétiens, disait, après avoir retracé la vie et l'œuvre de Saint Eloi : « Voilà le modèle ; vous plait-il, celui qui fut l'un d'entre vous et qui vous donna de tels exemples ? Comprenez-vous ce qui fut la source de tant de vertus et de tant d'ouvrages ? Ce fut sa Foi. »

« Comment prétendre alors que l'Eglise est une puissance de domination ? Non, chez ses interprètes les plus authentiques, elle apparaît comme une « force » qui rend les individus meilleurs et qui apporte aux sociétés elles-mêmes les institutions, les progrès qui rendent la vie moins dure ici bas. »

Soyons donc fiers, syndiqués chrétiens, mes amis, et ne rougissons pas de nous placer sous le patronage d'un saint qui nous apporte un tel modèle et une telle protection.

Les Métallurgistes chrétiens de St-Nazaire et de la région assisteront nombreux aux diverses manifestations qui auront lieu ce jour-là. Il reste bien entendu que les membres de tous nos syndats chrétiens sont cordialement invités à se joindre à leurs camarades métallurgistes, pour fêter ce grand saint qui, vivant de nos jours, ferait écho à la voix de Pie XI invitant les patrons et les ouvriers à se grouper dans les syndicats.

Le Pape ne s'adresse pas devant ce mot de « Syndicat » quelque soient les significations politiques qui lui auraient été données. A une condition toutefois, c'est qu'entre eux il n'y ait pas la lutte des classes, mais une collaboration fraternelle, qu'il y ait un effort, un plus de destruction mais de construction chrétienne solide.

Vive la Saint-Eloi,  
F. B.

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ELEVES  
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1932  
400 environ pour chacune des années dernières

SECRETARIAT COMMERCIAL  
COUPE, COUTURE et MODE  
TRAVAUX DE COMPTABILITE

## TEINTURERIE DION & BONNET

32, RUE DU CALVAIRE - 21, QUAI RICHEBOURG - NANTES  
4, RUE DE LA BOUCHERIE ET 21

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
— ZINGUERIE —  
Maison RENAUD  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON  
**A. MIRANDE**  
3, boulevard Gabriel-Lauriol  
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DÉCORATION**  
LITRES - BOIS ET MARBRE  
Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**GOURRAUD ET C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndicats

**ENTREPRISE GÉNÉRALE**  
**PEINTURE - VITRERIE**  
**PAPIERS PEINTS**  
**GLACES ET MIROITERIE**  
**TENTURES**  
Installations complètes pour tous genres de Commerces

**P. AFFILE**  
21, rue St-Léonard - NANTES  
Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
**ATELIER DE RÉPARATION** pour toutes marques de machines à coudre

**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21  
NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**CLINIQUE DENTAIRE**  
2, PLACE DU COMMERCE - NANTES

CONSULTATIONS GRATUITES  
6 h. à 9 h. du soir, Mardi et Vendredi.  
8 h. à 11 heures tous les matins.

EXTRACTIONS insensibilisées 10 fr.  
EXTRACTIONS non-insensibilisées 5 fr.

APPAREIL vulcanite 30 fr.  
La dent  
DENTS OR 100 fr.  
La dent

RÉPARATIONS A PARTIR DE 20 FRANCS  
Prix spéciaux pour appareils sans palais  
Facilités de paiements — On soigne les Assurés Sociaux

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURES**  
**L. CHATELAIN, Père & Fils**  
7, rue Paris - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats pour la construction d'une habitation familiale.

Op. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul.

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**  
**Service des Messageries de l'Ouest**  
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire  
les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C<sup>ie</sup>  
4, rue Mercœur - Tél. 146-90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndicats  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895

**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>er</sup> opérat. de Banque et de Bourse

**ANGERS**  
**Election au Conseil de Prud'hommes de Novembre 1932**

**SECTION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (Première Catégorie)**  
Electeurs, électeurs.

Vous êtes convoqués le 6 novembre pour l'élection de Conseillers prud'hommes.

Trois candidats sont en présence :  
M. Armand NAU, conseiller sortant, dont nous respectons la personne, mais qui, présenté par la Bourse du Travail, dont les doctrines cégétistes sont opposées aux principes de collaboration des classes, ne nous offre pas les garanties nécessaires.  
M. Bastien PELTIER, dont beaucoup connaissent le dévouement mutualiste, mais que ses fonctions de chef de personnel dans un grand magasin de la cité peuvent mettre dans une situation difficile pour juger certains différends.  
M. ALBERT DUPONT, employé de Banque, militant des Syndicats Chrétiens depuis de nombreuses années, très connu des employés de Banque, dont il a toujours défendu les intérêts. Son expérience professionnelle, ses connaissances des questions sociales, son activité dans divers groupements mutualistes d'Anciens Combattants, l'ont fait choisir par nos amis pour l'élection du 6 Novembre. Son passé est garant de l'avenir.

Faites confiance à notre candidat ALBERT DUPONT, le seul qui fasse profession de principes conformes à l'ordre social.

Albert DUPONT, employé de Banque (Médaille Militaire, Croix de Guerre), vice-président du Syndicat Chrétien des Employés du Commerce et de l'Industrie (section Banque), mutilé de guerre, membre du Comité départemental des Mutilés et Réformés de Maine-et-Loire.

Pour la 2<sup>e</sup> catégorie, des directives seront données par affiches et dans la Presse en temps voulu.

**SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

Il semble que ce soit l'heure de faire un examen de conscience, puis de prendre des résolutions, et avec une ferme volonté de les mettre sans tarder à exécution.

Au moment où commence un nouvel exercice, il est utile que les adhérents sachent la part qui leur revient dans l'activité syndicale, participation qui peut seule assurer l'accomplissement de notre mission sociale. Après réflexion, ils pourront plus facilement prévoir et se préparer à une collaboration nécessaire, qui n'est pas excessive, et dont ils seront les premiers bénéficiaires.

Nous devons constater en premier lieu que sur le sol angevin, le syndicalisme chrétien n'occupe pas la place qu'il devrait avoir, et c'est ainsi, parce que trop de nos amis, n'ayant pas accepté cette discipline nécessaire sans laquelle il est impossible de progresser, se sont laissés aller sans réagir au découragement lors des difficultés rencontrées dans la propagande.

C'est qu'il ne faut pas que le Syndicat nous intéresse seulement par une sympathie de doctrine et de sentiments généraux, cela ne serait voir qu'un côté de l'association et négliger ce qui en est la véritable raison d'être, à savoir, une solidarité de fait qui se traduit par une entraide efficace sur le terrain du travail. Or, ne l'oublions pas, tous les travailleurs sont destinés à avoir recours, pour des intérêts particuliers ou généraux, à une force plus puissante que celle de leurs faibles moyens personnels, et cette force c'est celle du Syndicat. Une union de forces : comprendre cela, c'est comprendre que tout syndiqué est intéressé directement au bon fonctionnement de l'association, et doit s'en préoccuper comme de ses autres affaires.

Sur ce point on s'en remet trop facilement aux administrateurs, sous le prétexte que l'on est obligé de fréquenter d'autres associations. Certes les sociétés de toutes sortes, depuis quelques années, se sont multipliées. Mais il n'en a pas été de même des hommes de bonne volonté. Ces derniers, étant sollicités de toutes parts, finissent par ne plus savoir où porter leur effort ; alors il devient nécessaire de marquer une préférence parmi les groupements qui nous attirent et de donner notre zèle à ceux dont l'action sociale est la plus pressante et la plus efficace. Il n'est pas douteux que le Syndicat professionnel par son but élevé, son action sociale et économique, présente l'instrument le plus actif pour la vie familiale du travailleur et demande de notre part notre appui le plus large et le plus sérieux. Une administration, aussi compétente soit-elle, doit être stimulée, inspirée, et aidée par tous les associés ; sans leur consentement et leur collaboration, son action manque de portée.

Nombreux sont ceux qui dans les

groupements qu'ils fréquentent pourraient s'ils le voulaient un peu, être le prolongement de l'administration syndicale, et faire tomber les préjugés à l'égard du Syndicat. Il leur suffirait de montrer ce que sans bruit il a déjà fait pour eux et leurs frères de travail, ce qu'il se propose de faire, et le rôle qu'il est appelé à remplir.

Faire comprendre autour de nous que le travailleur isolé est impuissant, pas écouté, que seule l'association s'impose et se fait respecter, que demain le Syndicat dans la cité aura une influence plus grande que celle qu'il occupe aujourd'hui, et que suivant la doctrine, la morale qui inspire son action, la famille, la religion, ce qui constitue la base d'une société civilisée, seront respectées ou bafouées.

Au travail donc, camarades, et que chacun décide de faire tout son devoir ; faire des adhérents. Il faut que dans tous les milieux que nous fréquentons, nous ayons l'obsession de faire des recrues, c'est à ce prix que nous pourrions nous rendre témoignage d'avoir travaillé au rayonnement du syndicalisme chrétien, qui seul peut nous procurer ce bien-être nécessaire à la pratique de la vertu.

R. B.

**TRELAZÉ**  
**SYNDICAT DES ARDOISIERS**

COMTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 1932

Le lundi 24 octobre 1932, à 20 h. 30, le Syndicat Saumurois des Ouvriers chrétiens de la Métallurgie et parties similaires s'est réuni, à son siège social, 6, rue Lecocq, sous la présidence de M. Bidault, président de l'Union des Syndicats chrétiens de Saumur.

La séance est ouverte à 20 h. 50, en présence de peu de syndiqués, plusieurs étant retenus par maladie. En ouvrant la séance, le Président présente les démissions de M. Véger, président, malade depuis très longtemps, et de M. Vigneron, trésorier. M. Guillon, jusqu'alors vice-président, accepte la présidence et M. Moy, la trésorerie.

Le Président nous donne connaissance d'une lettre de M. Beillevaire au sujet des élections prud'hommes : tout ouvrier, syndiqué ou non et âgé de plus de 25 ans, doit se faire inscrire sur les listes qui sont dressées à la Mairie pour être, plus tard, les Conseillers prud'hommes.

Le Président nous fait savoir que le ministère a envoyé 90 volumes très intéressants à notre Union Locale. Ces livres sont à la disposition de tous les syndiqués, moyennant la modique somme de 30 centimes par livre et par mois, et sont distribués le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, 6, rue Lecocq, par des camarades bienveillants.

Le Président nous annonce qu'une Journée sociale est prévue pour le 4 décembre, s'il n'y a pas d'empêchement. A cet effet, MM. Beillevaire et Bachelier, de Nantes, viendront apporter la bonne parole.

Le Président regrette que le jeune Roger Breteaud soit absent, pour le féliciter chaleureusement de sa vente de billets de tombola. M. Bidault possède encore quelques carnets à vendre. Lui en demander nous disposons jusqu'au 6 novembre.

Le Président nous invite à intensifier la propagande d'avantage : tout d'abord répandre le *Messenger Syndical* le plus possible et aussi lancer des tracts, porter l'insigne, etc.

Puis, M. Bidault nous parle de la C.F.T.C.

Son historique : la loi de 1884 fait naître le syndicat des Employés à Paris et en mars 1919, les dirigeants des syndicats des diverses régions de France, réunis à Paris, fondent la C.F.T.C. actuelle, avec Jules Zirnheld et Gaston Tessier, à sa tête.

Sa doctrine : la C.F.T.C. s'inspire dans ses projets et son action de la doctrine catholique définie dans l'encyclique *Rerum Novarum*, et qui est basée sur la justice et la charité, et ne peut être appliquée que par la collaboration et l'entente des classes. Cette collaboration et cette entente sont assurées par les commissions mixtes chargées de régler tous conflits, de fixer les diverses conditions du travail, etc., etc. Son enseignement : conscience professionnelle, dignité du travail, journée de 8 heures, allocations familiales, assurances sociales. Sa force : 746 syndicats groupés en fédérations (réunion des syndicats de même profession) et en unions régionales (réunion des syndicats de même région).

Le Président nous donne ensuite quelques renseignements au sujet de l'organisation des Unions Régionales et des Unions Locales, dont nous dépendons. L'Union régionale de Nantes, que dirige, avec tant de dévouement, Lucas, Beillevaire et Bachelier, comprend les Syndicats de 5 départements, et possède beaucoup d'œuvres annexes d'une grande utilité pour les syndiqués, telles : services de placements, cours professionnels, caisses militaires, etc. L'Union locale comprend 6 syndicats dont 2 féminins, groupant plus de 250 syndiqués et possède un service d'escomptes sur achats.

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marnie  
NANTES

**PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE**  
Le Secrétaire adjoint, L. LEBRETON.

**SAUMUR**  
**SYNDICAT DE LA METALLURGIE**

COMTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 1932

Le lundi 24 octobre 1932, à 20 h. 30, le Syndicat Saumurois des Ouvriers chrétiens de la Métallurgie et parties similaires s'est réuni, à son siège social, 6, rue Lecocq, sous la présidence de M. Bidault, président de l'Union des Syndicats chrétiens de Saumur.

La séance est ouverte à 20 h. 50, en présence de peu de syndiqués, plusieurs étant retenus par maladie. En ouvrant la séance, le Président présente les démissions de M. Véger, président, malade depuis très longtemps, et de M. Vigneron, trésorier. M. Guillon, jusqu'alors vice-président, accepte la présidence et M. Moy, la trésorerie.

Le Président nous donne connaissance d'une lettre de M. Beillevaire au sujet des élections prud'hommes : tout ouvrier, syndiqué ou non et âgé de plus de 25 ans, doit se faire inscrire sur les listes qui sont dressées à la Mairie pour être, plus tard, les Conseillers prud'hommes.

Le Président nous fait savoir que le ministère a envoyé 90 volumes très intéressants à notre Union Locale. Ces livres sont à la disposition de tous les syndiqués, moyennant la modique somme de 30 centimes par livre et par mois, et sont distribués le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, 6, rue Lecocq, par des camarades bienveillants.

Le Président nous annonce qu'une Journée sociale est prévue pour le 4 décembre, s'il n'y a pas d'empêchement. A cet effet, MM. Beillevaire et Bachelier, de Nantes, viendront apporter la bonne parole.

Le Président regrette que le jeune Roger Breteaud soit absent, pour le féliciter chaleureusement de sa vente de billets de tombola. M. Bidault possède encore quelques carnets à vendre. Lui en demander nous disposons jusqu'au 6 novembre.

Le Président nous invite à intensifier la propagande d'avantage : tout d'abord répandre le *Messenger Syndical* le plus possible et aussi lancer des tracts, porter l'insigne, etc.

Puis, M. Bidault nous parle de la C.F.T.C.

Son historique : la loi de 1884 fait naître le syndicat des Employés à Paris et en mars 1919, les dirigeants des syndicats des diverses régions de France, réunis à Paris, fondent la C.F.T.C. actuelle, avec Jules Zirnheld et Gaston Tessier, à sa tête.

Sa doctrine : la C.F.T.C. s'inspire dans ses projets et son action de la doctrine catholique définie dans l'encyclique *Rerum Novarum*, et qui est basée sur la justice et la charité, et ne peut être appliquée que par la collaboration et l'entente des classes. Cette collaboration et cette entente sont assurées par les commissions mixtes chargées de régler tous conflits, de fixer les diverses conditions du travail, etc., etc. Son enseignement : conscience professionnelle, dignité du travail, journée de 8 heures, allocations familiales, assurances sociales. Sa force : 746 syndicats groupés en fédérations (réunion des syndicats de même profession) et en unions régionales (réunion des syndicats de même région).

Le Président nous donne ensuite quelques renseignements au sujet de l'organisation des Unions Régionales et des Unions Locales, dont nous dépendons. L'Union régionale de Nantes, que dirige, avec tant de dévouement, Lucas, Beillevaire et Bachelier, comprend les Syndicats de 5 départements, et possède beaucoup d'œuvres annexes d'une grande utilité pour les syndiqués, telles : services de placements, cours professionnels, caisses militaires, etc. L'Union locale comprend 6 syndicats dont 2 féminins, groupant plus de 250 syndiqués et possède un service d'escomptes sur achats.

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marnie  
NANTES

**PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE**  
Le Secrétaire adjoint, L. LEBRETON.

**SAUMUR**  
**SYNDICAT DE LA METALLURGIE**

COMTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 1932

Le lundi 24 octobre 1932, à 20 h. 30, le Syndicat Saumurois des Ouvriers chrétiens de la Métallurgie et parties similaires s'est réuni, à son siège social, 6, rue Lecocq, sous la présidence de M. Bidault, président de l'Union des Syndicats chrétiens de Saumur.

La séance est ouverte à 20 h. 50, en présence de peu de syndiqués, plusieurs étant retenus par maladie. En ouvrant la séance, le Président présente les démissions de M. Véger, président, malade depuis très longtemps, et de M. Vigneron, trésorier. M. Guillon, jusqu'alors vice-président, accepte la présidence et M. Moy, la trésorerie.

Le Président nous donne connaissance d'une lettre de M. Beillevaire au sujet des élections prud'hommes : tout ouvrier, syndiqué ou non et âgé de plus de 25 ans, doit se faire inscrire sur les listes qui sont dressées à la Mairie pour être, plus tard, les Conseillers prud'hommes.

Le Président nous fait savoir que le ministère a envoyé 90 volumes très intéressants à notre Union Locale. Ces livres sont à la disposition de tous les syndiqués, moyennant la modique somme de 30 centimes par livre et par mois, et sont distribués le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, 6, rue Lecocq, par des camarades bienveillants.

Le Président nous annonce qu'une Journée sociale est prévue pour le 4 décembre, s'il n'y a pas d'empêchement. A cet effet, MM. Beillevaire et Bachelier, de Nantes, viendront apporter la bonne parole.

Le Président regrette que le jeune Roger Breteaud soit absent, pour le féliciter chaleureusement de sa vente de billets de tombola. M. Bidault possède encore quelques carnets à vendre. Lui en demander nous disposons jusqu'au 6 novembre.

Le Président nous invite à intensifier la propagande d'avantage : tout d'abord répandre le *Messenger Syndical* le plus possible et aussi lancer des tracts, porter l'insigne, etc.

Puis, M. Bidault nous parle de la C.F.T.C.

Son historique : la loi de 1884 fait naître le syndicat des Employés à Paris et en mars 1919, les dirigeants des syndicats des diverses régions de France, réunis à Paris, fondent la C.F.T.C. actuelle, avec Jules Zirnheld et Gaston Tessier, à sa tête.

Sa doctrine : la C.F.T.C. s'inspire dans ses projets et son action de la doctrine catholique définie dans l'encyclique *Rerum Novarum*, et qui est basée sur la justice et la charité, et ne peut être appliquée que par la collaboration et l'entente des classes. Cette collaboration et cette entente sont assurées par les commissions mixtes chargées de régler tous conflits, de fixer les diverses conditions du travail, etc., etc. Son enseignement : conscience professionnelle, dignité du travail, journée de 8 heures, allocations familiales, assurances sociales. Sa force : 746 syndicats groupés en fédérations (réunion des syndicats de même profession) et en unions régionales (réunion des syndicats de même région).

Le Président nous donne ensuite quelques renseignements au sujet de l'organisation des Unions Régionales et des Unions Locales, dont nous dépendons. L'Union régionale de Nantes, que dirige, avec tant de dévouement, Lucas, Beillevaire et Bachelier, comprend les Syndicats de 5 départements, et possède beaucoup d'œuvres annexes d'une grande utilité pour les syndiqués, telles : services de placements, cours professionnels, caisses militaires, etc. L'Union locale comprend 6 syndicats dont 2 féminins, groupant plus de 250 syndiqués et possède un service d'escomptes sur achats.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du

**Cof's**

DOUBLE FILTRE Interchangeable  
Breveté Français et Étranger

**25% d'ÉCONOMIE**  
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE ILLUSTRÉE - ÉCRIRE À M. PINARDO & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER - NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ**  
**Paris-Vêtements**

20, Bd de la Liberté NANTES  
22, rue du Marchix  
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

**PLATRERIE - DÉCORATION**  
**STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPÉCIAL ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RU EBON SECOURS - NANTES

LITERIE  
Réfection Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché Remise de 5 % aux Syndicats

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
AUX 2 EXTRÉMITÉS

**FABRICATION BLANZY-QUEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES  
Tél. 122-40

**JE NE PASSERAI PAS CETTE JOURNÉE SANS FAIRE QUELQUE CHOSE POUR MON SYNDICAT**

Sur la demande de deux syndiqués, nous inviterons prochainement les Syndicats patronaux à l'élaboration d'une commission mixte chargée d'envisager l'application des congés payés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 10 heures.

Les commandes en retard dans le paiement de leur cotisation sont priées de s'en acquitter au plus vite.

Les personnes que notre mouvement intéresserait sont priées de s'adresser, pour tous renseignements et adhésion, soit à M. Guillon, 26, rue de Poitiers, soit à M. Durand, 76, rue Waldeck-Rousseau.

**GRAINETERIE**  
**A. OLIVIER (syndiqué)**  
4 bis, Rue Vidie, NANTES

FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES  
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**VISITEZ A NANTES DECRÉ**  
LE PLUS MODERNE  
DES GRANDS MAGASINS